

EXCO CLERMONT-FERRAND**CENTRE DE REVISION, D'ETUDES ET DE GESTION**

Société Anonyme d'Expertise Comptable et de Commissaires aux comptes
au capital de 338.400 Euros

Siège social : 14, avenue Marx Dormoy
63000 CLERMONT-FERRAND

73618

SIREN 873 200 182 RCS Clermont-Fd

EXTRAIT**DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 6 OCTOBRE 2008**

L'an deux mille huit,

Le six octobre,

A dix heures trente,

Les Administrateurs se sont réunis, au siège social, 14, avenue Marx Dormoy à Clermont-Fd, sur convocation du Président.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

Sont présents

- Monsieur Jean-Claude POUYET, Président du Conseil d'Administration,
- Monsieur Pierre-Jean ORCEYRE, Administrateur, Directeur Général Délégué,
- Monsieur Alain VOISSET, Administrateur,
- Madame Anne BONNICHON, Administrateur.

Assiste également à la séance :

- Monsieur Jean-Luc BEAUGHON, second Directeur Général Délégué.
- Monsieur François VERDIER.

Tous les Administrateurs étant présents, le Conseil peut valablement délibérer.

La séance est ouverte par Monsieur POUYET, qui soumet en premier lieu le procès-verbal du précédent Conseil tenu le 22 septembre 2008 à l'approbation des Administrateurs. Après lecture intégrale ce procès-verbal est approuvé.

Le Président rappelle ensuite que le Conseil d'Administration est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un nouveau Directeur Général Délégué ;
- Questions diverses.

NOMINATION D'UN TROISIEME DIRECTEUR GENERAL

Jean-Claude Pouyet rappelle qu'il assure la direction générale de la Société, assisté de :

- Pierre-Jean ORCEYRE, nommé Directeur Général par un Conseil d'Administration d'octobre 1997, puis Directeur Général Délégué par le Conseil du 29 mars 2003 ;
- Jean-Luc BEAUGHON, nommé second Directeur Général Délégué sur décision du Conseil d'Administration du 25 septembre 2006.

Il propose aux Administrateurs de nommer François VERDIER, troisième Directeur Général Délégué.

Cette nomination est en particulier nécessaire pour permettre à François VERDIER de signer, en qualité de mandataire social, les mandats de commissaire aux comptes qu'il assure pour le compte de la Société, dont il doit dorénavant être le représentant permanent.

Les Associés approuvent, à l'unanimité, cette proposition du Président et décident de nommer François VERDIER, Directeur Général Délégué, pour la même durée que les fonctions du Président, c'est-à-dire jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2009 pour statuer sur les comptes au 30 septembre 2008.

Le Conseil décide que François VERDIER est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société, conformément à l'article 16 des statuts.

... / ...

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un Administrateur.

Un Administrateur



Le Président

